

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DU MASTER INFORMATIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen du Master Informatique de l'Institut d'Informatique comme suit :

1^{ère} année de Master

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Informatique

Parcours : Stratégies Internet et Pilotage de Projets d'Entreprises (SIPPE)

Membres du jury :

Mamadou Kaba TRAORE, Président du jury, MCF

Engelbert MEPHU NGUIFO, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 et 2 :

Annie SINDA, MCF

Dominique SALIGNAT, Professionnel

Myoung-Ah KANG, MCF

Véronique DURUPT, Professionnel

1^{ère} année de Master

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Informatique

Parcours :

Systeme d'information et d'aide à la décision (SIAD)

Génie logiciel, intégration d'applications (GLIA)

International of computer science (ICS)

Membres du jury :

Olivier RAYNAUD, Président du jury, MCF

Engelbert MEPHU NGUIFO, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 :

Lhouari NOURINE, PU

Farouk TOUMANI, PU

Semestre 2 :

Fatiha BENDALI-MAILFERT, MCF

Alexandre GUITTON, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Informatique
Parcours : Stratégies Internet et Pilotage de Projets d'Entreprises (SIPPE)

Engelbert MEPHU NGUIFO, Président du jury, PU
Mamadou Kaba TRAORE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Annie SINDA, MCF
Lionel FREYSSENON, Professionnel
Véronique DURUPT, Professionnel

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Informatique
Parcours : Système d'information et d'aide à la décision (SIAD)

Engelbert MEPHU NGUIFO, Président du jury, PU
Lhouari NOURINE, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Farouk TOUMANI, PU
David HILL, PU
Alexandre GUITTON, MCF
Fatiha BENDALI, MCF
Alain QUILLIOT, PU
Roselyne HENRI, PRCE
Sophie LACHENAUD, PRCE

Semestre 4 :

Farouk TOUMANI, PU
Mourad BAIYOU, Chercheur
Alexandre GUITTON, MCF
Fatiha BENDALI, MCF
Alain QUILLIOT, PU
Mamadou KANTE, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Informatique
Parcours : Génie logiciel, intégration d'applications (GLIA)

Engelbert MEPHU NGUIFO, Président du jury, PU
Lhouari NOURINE, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Farouk TOUMANI, PU
David HILL, PU
Alexandre GUITTON, MCF
Sébastien SALVA, PU
Isabelle MOUNIER, Professionnel
Anne LOTZ, Enseignante

Semestre 4 :

Farouk TOUMANI, PU
Pascal LAFOURCADE, MCF
Alexandre GUITTON, MCF
Gérard CHALHOUB, MCF
Alain QUILLIOT, PU
Mamadou KANTE, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Informatique
Parcours : International of computer science (ICS)

Engelbert MEPHU NGUIFO, Président du jury, PU
Lhouari NOURINE, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Farouk TOUMANI, PU
David HILL, PU
Alexandre GUITTON, MCF
Annegret WAGLER, MCF
Alain QUILLIOT, PU
Mourad BAIYOU, Chercheur

Semestre 4 :

Farouk TOUMANI, PU
Mourad BAIYOU, Chercheur
Alexandre GUITTON, MCF
Pascal LAFOURCADE, MCF
Christian LAFOREST, PU
Mamadou KANTE, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 31 JAN. 2019

- Publié le 31 JAN. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.